



## Obtenir une ordonnance d'injonction de payer

Par **jeansav**, le **07/03/2016** à **13:30**

mon père est décédé en 2015, nous sommes quatre enfants, en tant représentant de la succession, j'ai fait la liquidation et versé à chacun leur part. je viens de recevoir avec du retard les impôts locaux que j'ai réglé de suite.

sur les quatre enfants; un seul refuse de me payer.

la question: quel recours possible pour récupérer cette somme.

Cette personne ne répond toujours pas aux courriers en recommandé, ni au téléphone.

à défaut je dois saisir le juge compétent

pour obtenir une ordonnance d'injonction de payer.

ma question: quel juge je dois contacter?

merci de la réponse.